



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**

Toulon, le 13 août 2024

Estelle MALLIET
Service Agriculture et Forêt
Mission Défrichement
Tél : 04.94.46.81.94

Objet : Attestation de non soumission / soumission à autorisation de défrichement

P.J. : Plan de la parcelle annexé

Références: Dossier n° 24.232/22 Parcelles : BS 580 – BR 85
Commune : SAINT RAPHAEL Lieu-dit : VEISSIERES

Madame,

Après instruction de votre demande, j'ai l'honneur de vous informer que le projet situé sur la **parcelle BR 85**, et délimité selon le plan fourni ci-annexé, **n'est pas soumis à autorisation de défrichement** car l'implantation du projet est située dans une zone non boisée.

Toutefois, le projet situé sur la **parcelle BS 580** (hormis la partie au sud de la parcelle BR 85) **est bien soumis à une demande d'autorisation de défrichement**, et délimité selon le plan fourni ci-annexé.

Lors du dépôt du dossier, vous voudrez bien reprendre l'ensemble de ces informations au moyen d'une légende. Les modalités de dépôt du dossier sont explicitées dans le mail d'accompagnement du présent courrier.

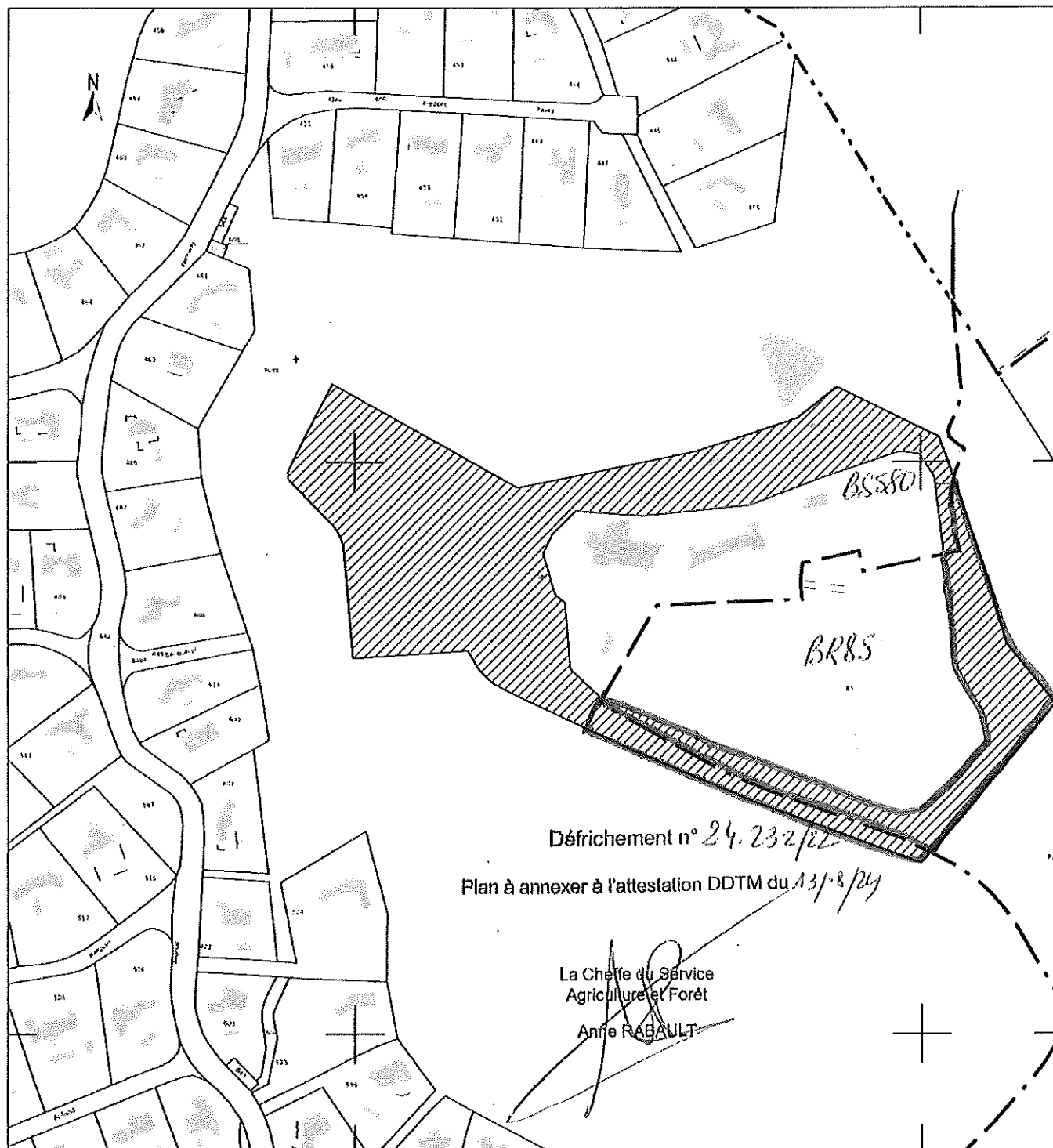
Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

La cheffe du service agriculture et forêt

Anne RABAULT

SELARL AMAYENC RIGAUD
Représentée par Mme
RIGAUD Christiane
Pôle d'excellence Jean-Louis
22, Via Nova
83600 FREJUS

Extrait cadastral au 1/2500



Zone à défricher et soumise



Zone à défricher non-soumise